

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 septembre, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, GIUDICELLI Paul, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie-Gabrielle.</p> <p>Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI-BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, SANTARELLI Félix.</p> <p>Etaient absents : CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline.</p> <p>Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe.</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.</p>
Présents : 10	
Votants : 13	

**Objet : Financement rénovation du toit et du plancher de la sacristie**

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Suite à des soucis d'infiltration dans le toit de la sacristie, la commune souhaite engager la réfection du toit et du plancher sous toit, créant un espace de stockage accessible avec une échelle de meunier.

Les derniers épisodes de tempête et de pluie ont révélé la présence de nombreuses infiltrations ayant endommagé le plancher en bois et les poutres.

Les travaux de rénovation de l'église avaient exclu la réhabilitation de la sacristie.

Le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	TVA 10%	Montant TTC
<b>Montant travaux</b>	23 272,50 €	2 327,25 €	25 599,75 €

Sources de financement	Taux	Financement attendu
Fonds propres	20%	4 654,50 €
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>20%</b>	<b>4 654,50 €</b>
CDC dotation quinquennale	20%	4 654,50 €
DETR restauration du patrimoine culturel	60%	13 963,50 €
<b>Sous-total subventions sollicitées</b>	<b>80%</b>	<b>18 618,00 €</b>

Où le rapport ci-dessus et après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,



### DECIDE

Article 1 : de préciser par la présente à la Collectivité de Corse le montant de la demande de subvention de 4 654,50 €.

Article 2 : d'informer par la présente au service restauration du patrimoine culturel de la DETR le montant de la demande de subvention de 13 963,50 €.

Article 3 : de préciser que la commune a inscrit au budget sur ses fonds propres une dépense d'investissement de 4 654,50 €.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  29 septembre 2023	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 22 septembre 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 septembre 2023  Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
---	---